
N° 1997-1952 - déplacements et voirie + finances et programmation - Collonges au Mont d'Or - Acquisition d'une parcelle située rue de la Mairie et appartenant à l'Association pour l'instruction élémentaire - Département de l'action foncière - Subdivision val de Saône -

Le Conseil,

Vu le rapport du 11 septembre 1997, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Je vous sou mets le dossier concernant l'acquisition d'une parcelle de terrain située à l'ouest de la rue de la Mairie à Collonges au Mont d'Or et appartenant à l'Association pour l'instruction élémentaire.

Cette parcelle, qui couvre une superficie de 242 mètres carrés, est nécessaire à la création du tronçon de la voie nouvelle V 5 destiné à relier le chemin de l'Ecully à la rue de la Mairie.

Aux termes du compromis qui vous est soumis, ladite association céderait la parcelle en cause au prix de 36 300 F admis par les services fiscaux, étant entendu que la Communauté urbaine ferait procéder, à ses frais, à l'exécution des divers travaux rendus indispensables par le recoupement de la propriété concernée, notamment la reconstruction d'une clôture, le tout estimé à environ 28 000 F ;

B - Propose d'approuver ce document, de l'autoriser à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir et de fixer l'imputation des dépenses ;

Vu ledit document ;

Oùï l'avis de ses commissions déplacements et voirie et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Approuve le document sus-visé et autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

2° - La dépense résultant de l'acquisition sera prélevée sur les crédits ouverts au budget de la Communauté urbaine - exercice 1997 - compte 211 200 - fonction 64 - opération 0034 et celle résultant des travaux au compte 231 510 - fonction 64 - opération 0034.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,